

Aménagement communal et développement urbain

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 25 février 2021 le conseil communal a adopté le projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Consdorf dans la localité de Consdorf « Rue Kuelscheier », ensemble avec l'étude préparatoire, la partie graphique et le rapport de présentation.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la **loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain**, ledit projet, ensemble avec l'étude préparatoire, la partie graphique et le rapport de présentation ainsi que la délibération du conseil communal y afférente, sont publiés à partir du 04 mars 2021 pendant **quinze jours, à savoir du 04 mars 2021 au 18 mars 2021 inclusivement** à la maison communale de Consdorf, 8, Route d'Echternach, L-6212 Consdorf et sur le site internet www.consdorf.lu où le public peut en prendre connaissance.

Conformément à l'article 16 de la loi susmentionnée, les réclamations à formuler contre la décision du conseil communal doivent être adressées à Madame le Ministre de l'Intérieur, 19, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, dans les **quinze jours de l'affichage, sous peine de forclusion, du 04 mars 2021 au 18 mars 2021 inclus**.

Consdorf, le 02 mars 2021

la bourgmestre,

le secrétaire communal,

(suivent les signatures)

